

Chambre des Représentants**Kamer der Volksvertegenwoordigers**

Session de 1929-1930	N° 31	Zittingsjaar 1929-1930
SÉANCE du 11 Décembre 1929	VERGADERING van 11 December 1929	

PROJET DE LOI

accordant à charge du Trésor public une pension annuelle et viagère à la Dame de Loneux, veuve du capitaine-aviateur de réserve Edmond Thieffry.

PROJET TRANSMIS PAR LE SÉNAT (1).**ARTICLE PREMIER.**

Il est accordé, à charge du Trésor public, une pension annuelle et viagère de 24,000 francs, inaccessible et insaisissable, à Dame de Loneux, Madeleine veuve du capitaine-aviateur de réserve Edmond Thieffry.

Cette pension prendra cours le 1^{er} juillet 1929.

ART. 2.

Si M^{me} Thieffry se remarier, elle perdra ses droits à la pension; si elle meurt ou se remarier avant que tous ses enfants aient atteint l'âge de majorité, la pension sera réversible, par parts égales, sur la tête de ses enfants qui seraient encore en âge de minorité.

Donné à Bruxelles, le 10 décembre 1929.

Le Président du Sénat.

Les Secrétaires,

CH. MAGNETTE.

De Voorzitter van den Senaat,

De Secretarissen,

CH. VAN BELLE.

J. VAN ROOSBROECK.

(1) Voir :

Documents du Sénat :

Projet n° 182 (1928-1929).
Rapport n° 45.

Annales du Sénat :

Séance du 10 Decembre 1929.

(1) Zie :

Documenten van den Senaat :

Ontwerp n° 182 (1928-1929).
Verslag n° 45.

Handelingen van den Senaat :

Vergadering van 10 December 1929.